

Blocage européen sur la réforme du droit d'auteur

Politique culturelle Le projet oppose les métiers du créatif et les Gafa. Un nouveau vote est prévu en septembre au Parlement européen.

Le Parlement européen a rejeté jeudi la réforme européenne du droit d'auteur. Sur 627 eurodéputés présents dans l'hémicycle, 318 se sont prononcés contre le texte, 278 pour et 31 se sont abstenus.

Paul McCartney versus Gafa

D'histoire de lobbying, jamais on n'avait vu une telle bagarre, avec d'un côté les créateurs de contenus, la presse en première ligne, mais aussi le cinéma et la musique soutenue récemment par Paul McCartney, et de l'autre une union entre les géants du numérique (les Gafa) et des militants de la gratuité sur Internet. La Commission poursuivait plusieurs objectifs, le premier étant avec l'article 11 d'étendre aux éditeurs de presse les droits intellectuels (droits voisins) reconnus depuis des années à la musique et à l'audiovisuel. Le principe est simple, permettre à ceux qui produisent des contenus écrits de décider à quelles conditions économiques ils les rendent accessibles. Le deuxième est de rétablir un meilleur équilibre entre les créateurs de contenus et les plateformes comme YouTube, en prévoyant dans l'article 13 un dispositif pour amener les plateformes à négocier des accords de licence. Les géants de l'Internet estiment que ce projet serait de nature à entraver la liberté d'expression, là où la

Le vote négatif a pour conséquence de renvoyer le texte à un nouveau vote au cours duquel des amendements pourront être proposés.

presse plaide exactement le contraire.

Le processus législatif européen commence par une proposition de règlement par la Commission, celle-ci est communiquée simultanément au Parlement et aux Etats membres. Le Parlement se prononçait ce jeudi sur l'adoption de ce texte en vue d'ouvrir les négociations avec le Conseil des ministres où siègent les Etats membres. Le vote négatif de jeudi a pour conséquence de renvoyer le texte à un nouveau vote en septembre prochain au cours duquel des amendements pourront être proposés.

Ce qui est en jeu derrière ces textes, c'est l'avenir de l'économie créative européenne et de la presse. Selon l'importance des droits intellectuels reconnus, les acteurs créatifs de contenus ont plus ou moins de capacité de négociation pour obtenir une part des revenus générés par leurs œuvres via les réseaux de distribution numériques. Aujourd'hui les plateformes technologiques remportent la mise, tandis que les secteurs créatifs deviennent de plus en plus pauvres. Ce sont des milliards qui sont en jeu pour les Gafa, et jamais des entreprises n'ont déployé des efforts aussi importants pour protéger leurs intérêts. Force est de constater, avec succès.

Le secteur créatif a donc perdu la première manche, maintenant, c'est la deuxième manche qui s'ouvre. Les parlementaires européens arriveront-ils enfin à trouver l'équilibre entre la rémunération des technologies et celle des contenus ? Réponse, peut-être, en septembre. (Avec AFP)